

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE  
1 bd Lakanal – BP 9033  
24019 - PERIGUEUX**

**DD059-2011**

**DELIBERATION**

**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Nombre de membres du conseil  
en exercice : 50  
Présents : 37  
Votants : 45  
Dont 8 pouvoirs

Date de convocation du Conseil de la  
Communauté d'Agglomération  
Le 22 avril 2011

**Le 29 avril 2011**

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

**OBJET : CLUB DES ENTREPRISES DE PERI-OUEST : PARTICIPATION ANNUELLE**

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes SIMEON, DOAT, LABAILS, MOULENES, PATRIAT, TYTGAT, PLAN.

MM. LE MAO, LECOMTE, FRESSINGEAS, LE PAPE, DAUGIERAS, ROUSSARIE, BARBARY, DASSEUX, PEYROUNY,  
ROCHE, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET, LARENAUDIE, ROY, MOYRAND, BOURGEOIS, GERAUD, LE VACON,  
MOUTTAWAKKIL, NASSEYS, MATELAT, COLBAC, GEORGIADES, THOMAS.

ABSENTS :

Mmes DE PISCHOF, BELOMBO, BOUSSARIE, MARCHAND, NOUGUEZ, ROUGIER, DECABRAS-MATA.

MM. FAYOLAS, TESTUT, CORTEZ, LE ROUZIC, BELLOTEAU, DOSSET, DUPUY, MATHIVET, MINGASSON.

POUVOIRS :

Mme BELOMBO	pouvoir à	M. DAUGIERAS
Mme MARCHAND	pouvoir à	M. LABAILS
M. DOSSET	pouvoir à	M. MOYRAND
M. LE ROUZIC	pouvoir à	M. ROUSSARIE
M. MATHIVET	pouvoir à	Mme PATRIAT
M. MINGASSON	pouvoir à	M. CORNET
M. TESTUT	pouvoir à	M. BERIT-DEBAT
M. DOSSET	pouvoir à	BOURGEOIS

**OBJET : CLUB DES ENTREPRISES DE PERI-OUEST : PARTICIPATION ANNUELLE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant que** le Club des entreprises de Péri-Ouest a été créé au début de l'année 2006 par des entreprises du parc d'activités économique de Péri-Ouest afin de dynamiser l'activité commerciale de ce site.

**Que** ce club compte plus de 65 adhérents à jour de leurs cotisations. Il a mis en place un système de gardiennage, un nettoyage des parties privées en partenariat avec McDo et la mairie de Marsac. Des réunions à thème sont organisées tous les trimestres. Elles regroupent entre 30 et 40 responsables d'entreprises.

**Considérant que** la CAP a soutenu cette association en 2008 (8 400 €), en 2009 (4 200 €) et en 2010 (4 200 €) afin de l'aider dans le financement du gardiennage. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les cotisations des adhérents ont été augmentées entre 25 % et 100 %.

Aujourd'hui :

- du fait de l'intérêt de maintenir un lien avec les entreprises de ce secteur au moment où une charte commerciale est en discussion sur l'agglomération,
- afin de soutenir leur dynamique,
- mais également parce que le gardien qui est présent de 22 heures à 6 heures du matin pourrait être « l'agent d'astreinte » dont va avoir besoin la CAP dans le cadre du Plan d'Intervention et de Secours qu'elle va initier sur ce parc. Ce plan d'intervention, en cours de réalisation, a pour objectif de mettre en place des procédures d'alerte pour éviter toute pollution du milieu naturel en cas d'accident, d'incendie.. Le gardien, après information, pourrait être la première personne qui donne l'alerte en cas d'incident.

**Qu'** aussi il est proposé de soutenir cette association en versant une somme annuelle de 2 500 € HT. Ce montant pourra être révisé chaque année.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE :**

- verser une participation de 2 500 € HT, 2 990 € TTC au Club des entreprises de Péri-Ouest,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

**Délibération votée à l'unanimité**

**Délibération publiée le  
Délibération certifiée exécutoire  
à compter du**

**Pour extrait conforme,  
Périgueux, le**

**Le Président  
Claude BERIT-DEBAT**